

# Compte Rendu du conseil municipal du 7 décembre 2010

## **PRESENTS**

MMRS Nicole BERTON, Aurore BEZY, Anne CHATAIN, Marie FELIX, René FERRAND, Denise GABERT, Vincent GUILLAUD ROLLIN, Christian LAURENCIN, Guy MALTHERRE, Frédérique MANCINI, Jean-François PERRIN, Pascale PRUVOST, Jacques SILVENT, Maurice TOGNONI, Alain VILLATE LAFONTAINE.

## **ABSENTS EXCUSES**

Marie Françoise JULLIEN  
Claude RAVEL

## **ABSENT**

Patrick BORDERIE

## **POUVOIRS**

Marie Françoise JULLIEN donne pouvoir à Aurore BEZY  
Claude RAVEL donne pouvoir à Frédérique MANCINI

**Jean François PERRIN ouvre la séance.**

**Désignation du secrétaire de séance : Denise GABERT**

## **Approbation du compte rendu de Conseil Municipal du 8 octobre 2010**

14 voix pour

3 voix contre : Aurore BEZY, Vincent GUILLAUD ROLLIN, Marie Françoise JULLIEN

### **1. OBJET : Recrutement de 5 agents recenseurs**

---

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi n° 2002-276 relative à la démocratie de proximité confie aux communes l'organisation des opérations de recensement de la population.

Pour assurer cette mission, le Maire propose la création de 5 emplois occasionnels à temps complet d'agents recenseurs conformément aux dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la fonction publique territoriale et conformément au découpage de la ville prévu en 5 secteurs.

Les agents recenseurs doivent être engagés par la commune à compter du 6 janvier 2011 et jusqu'au 28 février 2011. Le Maire propose de fixer la rémunération des agents recenseurs en référence au traitement des fonctionnaires d'un emploi d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et sur la base de l'indice correspondant à :

L'échelle III – 1er échelon – indice majoré 292.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la création de 5 postes d'agents recenseurs non titulaires pour un besoin saisonnier en qualité d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet du 6 janvier 2011 au 28 février 2011.

Les crédits nécessaires seront inscrits lors du vote du budget primitif 2011.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le recrutement des cinq agents recenseurs pour l'année 2010**

---

## 2. Objet : Renouvellement de la Convention SPA Nord Isère

---

**Le Rapporteur Frédérique MANCINI** rappelle au Conseil Municipal que la convention de capture et mise en fourrière actuellement en cours avec la SPA du Nord Isère doit être renouvelée pour l'année 2011.

Cette convention prévoit la capture, l'enlèvement et la prise en charge par la SPA du Nord Isère de tous les animaux (chiens et chats) provenant de notre communes et amenés par nos services ou par des particuliers au refuge de Renage qu'il s'agisse :

- d'animaux errants
- d'animaux ayant mordu ou griffé, de maître inconnu ou défaillant, à mettre sous surveillance vétérinaire.
- d'animaux amenés par leur maître, qui signe un acte d'abandon.

La participation financière est une redevance de 0.31 euros par an et par habitant à compter du 01/01/2011.

**Le Rapporteur** propose au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement de la convention SPA Nord Isère**

---

## 3. OBJET : Subventions aux associations

---

**Le Rapporteur Christian LAURENCIN expose :**

Suite à l'avis de la commission sport et associations du 22 novembre 2010, il a été décidé de reverser un complément de subvention 2010 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	RIB	Montant
AIR LES GRANDS LYNX	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 79313183000 17	300.00
HAND BIEVRE TERRES FROIDES	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 16054016000 63	300.00
TENNIS CLUB	Lyonnaise de Banque 10096 18206 00025124303 97	300.00
LCA FOOT 38	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 13906 00016 85008676769 34	300.00
ASSOCIATION TERRES FROIDES BASKET	Crédit Mutuel 15899 08932 00065283401 74	300.00
TWIRLING BATON	Caisse d'Epargne 13825 00200 08776666696 39	300.00
COMITE DES FETES	Crédit Agricole Sud Rhône Alpes	700.00
TOTAL		2 500.00

**Le Rapporteur** propose au Conseil Municipal de voter la répartition des subventions complémentaires telle que définie ci-dessus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (16 POUR, 1 ABSTENTION : Anne CHATAIN) accepte d'attribuer un complément de subvention 2010 aux associations ci-dessus**

---

#### 4. OBJET : Décision Modificative n°2

##### Le Rapporteur Frédérique MANCINI expose :

Les crédits ouverts à certains chapitres du Budget Communal et du Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2010 sont à réajuster pour permettre le règlement des opérations engagées.

Le Rapporteur propose les réductions, virements et ouvertures de crédits suivants :

### BUDGET COMMUNAL

#### FONCTIONNEMENT

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>		
	60612 Energies - électricité		
	60621 Combustibles		
	60623 Alimentation	- 18 800.00	
	60624 Produits de traitement	13 200.00	
	60628 Autres fournitures	5 000.00	
	60631 Fournitures d'entretien	400.00	
	60632 Fournitures petit équipement	600.00	
	60633 Fournitures de voirie	- 1 800.00	
	60636 Vêtements de travail	5 500.00	
	6064 Fournitures administratives	2 900.00	
	6068 Autres fournitures	1 300.00	
	61522 Entretien des bâtiments	- 1 600.00	
	61523 Entretien voies et réseaux	1 400.00	
	6156 Maintenance	26 000.00	
	617 Etudes et recherches	- 5 000.00	
	6184 Versement à des organismes de formation	5 600.00	
	6228 Divers rémunérations d'intermédiaires	- 700.00	
	6231 Annonces et insertions	1 200.00	
	6232 Fêtes et cérémonies	1 700.00	
	6262 Frais de télécommunication	900.00	
		- 1 200.00	
		600.00	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>		
	6574 Subventions de fonctionnement aux associations	- 1800.00	
<b>70</b>	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>		
	70311 Concession dans les cimetières		4 800.00
	7067 Redevances et droits des services périscolaires		3 000.00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>		
	7322 Dotation de solidarité communautaire		11 500.00
	7388 Autres taxes diverses		1 200.00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>		
	7473 Participations Département		4 600.00
	7478 Participations autres organismes		2 300.00
	74832 Attribution du fonds départemental de TP		8 000.00
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 400.00</b>	<b>35 400.00</b>

## BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT

### EXPLOITATION

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b> 6071 Achat de compteurs	2 500.00	
<b>70</b>	<b>Ventes de produits fabriqués, prestations de services</b> 70111 Ventes d'eau aux abonnés		2 500.00
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>2 500.00</b>	<b>2 500.00</b>

### INVESTISSEMENT

	<b>LIBELLES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>13</b>	<b>Subvention d'investissement</b> 1313 Subvention du Département		25 000.00
<b>16</b>	<b>Emprunt reçu</b> 1641 Emprunt en euros		- 18 300.00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b> 21561 Matériel spécifique au service de distribution d'eau	6 700.00	
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 700.00</b>	<b>6 700.00</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote la décision modificative n° 2.**

#### **5. OBJET : Mise en place du quotient familial pour la tarification de la restauration scolaire**

##### **Le Rapporteur Guy Maltherre expose :**

A ce jour, la tarification de la cantine scolaire propose un tarif de 4.30 € par repas et par enfant, dégressif selon le nombre d'enfants inscrits par foyer soit 4 € pour le deuxième enfant et 3.80 € à partir du troisième enfant. Cette tarification ne tient pas compte des ressources des familles.

Considérant que le quotient familial correspond à une certaine vision du service public et de l'équité sociale

**Le Rapporteur** propose au Conseil Municipal, afin de prendre en compte les disparités de ressources des familles, de revoir la tarification en tenant compte du quotient familiale telle que décrit dans le tableau ci-dessous. L'application de cette nouvelle tarification sera formalisée au travers du règlement intérieur de la cantine scolaire et prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

<b>Quotient en euros</b>	<b>Tarif repas</b>
<b>De 0 à 250</b>	<b>3.30</b>
<b>De 251 à 500</b>	<b>3.80</b>
<b>De 501 à 750</b>	<b>4.00</b>
<b>De 751 à 1 000</b>	<b>4.20</b>
<b>De 1 001 à 1 250</b>	<b>4.50</b>
<b>De 1 251 à 1 500</b>	<b>4.80</b>
<b>De 1 501 à 1 750</b>	<b>5.00</b>
<b>De 1 751 à 2 000</b>	<b>5.20</b>
<b>De 2 001 à 3 500</b>	<b>5.40</b>
<b>Supérieur à 3 501 et maximum</b>	<b>5.50</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la mise en place du quotient familial pour la tarification de la cantine**

---

**6. OBJET : Modification du règlement intérieur de la cantine municipale**

---

**Le Rapporteur Guy Maltherre expose :**

Suite à la mise en place du quotient familial pour la tarification de la restauration scolaire, il est nécessaire de modifier simultanément le règlement intérieur de la cantine municipale.

**Le Rapporteur** propose au Conseil municipal la modification du règlement intérieur de la cantine municipale intégrant la tarification au quotient familiale (voir annexe)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification du règlement intérieur de la cantine municipale**